ELEVACTION
L'EXPERTISE CONSEIL & FORMATION

Formation à la réception des échafaudages fixes et roulants pour les entreprises utilisatrices.

Décret n°2004-924 du 1 er septembre 2004
Arrêté du 21 décembre 2004
Recommandation R408 de la CNAMTS du 10 juin 2004
Recommandation R457 de la CNAMTS de mai 2011

Personnes concernées

- ✓ Toute personne réalisant un examen d'adéquation et un examen de l'état de conservation d'un échafaudage fixe ou roulant.

Objectif

- ✓ **Maitriser** les données d'entrées et de sorties des examens d'adéquation et de l'état de conservation des échafaudages fixes ou roulants**.**
- ✓ **Acquérir** les compétences liées aux examens d'adéquation et de l'état de conservation des échafaudages fixes et roulants.
- ✓ **Savoir valider** la réalisation effective des examens.
- ✓ **Etre réactif** en cas d'écart avec les préconisations

Durée 2 jours
(14 heures)

En présentiel

Pré requis

Aptitude médicale aux travaux en hauteur.

E.P.I nécessaires :
Bleus de travail, chaussures de sécurité, gants, casques, lunettes de sécurité.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées de l'entreprise.

Parcours pédagogique

1) Le cadre règlementaire des examens d'adéquation et de l'état de conservation des échafaudages fixes ou roulants:

- Le décret n°2004-924 du 1er septembre 2004, l'arrêté du 21 décembre 2004, la recommandation R408 de la CNAMTS du 10 juin 2004.
- Les principes généraux de prévention
- Le processus de construction, vérification et utilisation des échafaudages

2) La constitution d'un échafaudage fixe ou roulant :

- Les différents types d'échafaudages
- La composition de l'échafaudage
- La particularité des échafaudages roulants

3) L'examen d'adéquation :

- L'expression des besoins
- La notice du fabricant
- La note de calcul et le plan de montage
- L'examen d'adéquation général et au poste de travail
- Le transfert de garde et d'entretien

ELEVACTION
L'EXPERTISE CONSEIL & FORMATION

Formation à la réception des échafaudages fixes et roulants pour les entreprises utilisatrices.

Décret n°2004-924 du 1 er septembre 2004.
Arrêté du 21 décembre 2004.
Recommandation R408 de la CNAMTS du 10 juin 2004.
Recommandation R457 de la CNAMTS de mai 2011.

Durée 2 jours

(14 heures)

En présentiel

Moyens pédagogiques

- Mise en situation pratique sur un échafaudage fixe.
- Supports transparents et photos lors de la diffusion
- Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire

La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

4) L'examen de l'état de conservation :

- L'examen quotidien (**vérification journalière**) et trimestriel
- Les 10 points de contrôle
- Les documents et la méthodologie validant l'état de conservation.
- Rappel des bonnes pratiques lors de l'utilisation de l'échafaudage.
- Réagir face à une situation dangereuse

5) La mise en service de l'échafaudage

- Le procès-verbal de réception
- la pancarte validant la mise à disposition de l'échafaudage.

6) PRATIQUE ET TEST D'EVALUATION

- QCM le 1er jour (utilisation et vérification) et QCM le 2ème jour (adéquation)
- QCM : 20 questions sans questions éliminatoires – Note mini 15/20
- Réaliser un examen d'adéquation et de l'état de conservation
- Correction des mauvaises pratiques observées.
- Evaluation tout le long de la formation

Attestation de formation délivrée en fin de formation

* ***L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.***

Indice 0 du 02/03/2022